

CE RIEN QUI NOUS AGIT(E)

Par Renaud Pleitinx

RÉSUMÉ

Cette conférence, prononcée à Louvain-la-Neuve, le 8 février 2012, dans le cadre du séminaire conjoint UCL/PUCP (Lima) intitulé « Structure architectoniques/structures anthropiques », propose une définition du vocable « structure » dont le champ conceptuel est exclusivement anthropologique (toute acception du vocable « structure » provenant de l'ingénierie est ici exclue). Cette définition s'enracine dans la tradition structuraliste et acquiert toute sa vigueur dans le cadre de la Théorie de la Médiation. En effet, loin de réduire la structure à quelques présupposés méthodologiques voire aux résultats analytiques d'études savantes, l'hypothèse est que l'homme est l'animal doué de structures. En ce sens, parler de « structures anthropologiques » est un pléonisme ; l'habitat, produit de l'architecture, procède nécessairement de la faculté de structuration qui excepte l'homme du règne animal et le fait accéder à la culture.

Mais, il s'agit ici de faire entendre que le vide, l'abstraction, qui caractérise les valeurs structurales (formes de l'habitat), implique en architecture, comme en d'autres domaines de la culture, un effort de formulation dont la solution, toujours contingente et transitoire, suppose l'existence d'une pluralité et d'une diversité d'alternatives formelles. Nous établissons ainsi, dans le détail, que l'homme n'a – de structure – pas la formule (unique et définitive) de son habitat.

Si le mot « structure » véhicule habituellement les notions de stabilité et de permanence, la structure tapie en l'homme condamne toute mise en forme de l'habitat à une reformulation imminente. L'habitat est pour toujours une question.

MOTS-CLÉS

Architecture, Théorie de la Médiation, Structures anthropologiques.

INTRODUCTION

Pour poser l'objet et fixer les enjeux du propos que je vais soutenir devant vous, je partirai de l'intitulé de ce séminaire. Intitulé qui nous a été soumis dès les premières heures de l'organisation de cette rencontre. Structures anthropiques/structures architectoniques. La formulation concise de ce titre qui se contente de juxtaposer deux syntagmes, de part et d'autre d'une barre oblique, en rend le sens pour le moins mystérieux et de ce fait, les choses auxquelles il est censé faire référence ne peuvent qu'apparaître floues.

Au bas mot, le titre affirme l'existence de deux ensembles de choses nommées « structures anthropiques » d'un côté et « structures architectoniques » de l'autre. Mais, en l'état, rien n'est dit du rapport qu'entretiennent ces deux ensembles. La barre oblique élude cette précision ; on ne sait en effet si lesdites structures anthropiques et architectoniques sont différentes ou distinctes (ou à l'inverse identiques voire confondues), si elles entretiennent un rapport d'inclusion ou de complémentarité. Ce manque de détermination conceptuelle, qui tient au caractère délibérément ouvert de son énoncé, confère au titre de ce séminaire une force interrogative, dont l'enjeu, à la manière d'un appel d'air, est de nous mobiliser autour d'une question. Cette question pourrait se formuler ainsi : qu'en est-il du rapport (voire du non-rapport) entre structures anthropiques et structures architectoniques ?

Mais, un autre fait ajoute au caractère énigmatique du titre. C'est le double usage du mot structure dont, hors de toute situation référentielle, il est difficile d'arrêter le sens, d'autant plus que nous connaissons la diversité de ses acceptions qui vont du résultat le plus matériel (structure portante) au principe d'organisation le plus abstrait (structure mathématique). Une autre question se pose alors en deçà de la question principale de ce séminaire : que faut-il, en l'occurrence, entendre par structure ? La réponse à cette seconde question est décisive puisqu'elle détermine la réponse que nous serions susceptibles d'apporter à la première. Il est d'ailleurs prévisible que les divergences que l'on pourra noter entre les différentes interventions de ce séminaire tiendront principalement à des compréhensions différentes du mot « structure ».

Considérant que toute discussion suppose que l'on en comprenne les termes, ma contribution à ce séminaire, sera de vous proposer (et de faire valoir) une définition du vocable structure.

Il importe de vous dire d'emblée que selon cette définition, en disant « structure », je ne désignerai pas un dispositif matériel. S'agissant en particulier de structure architecturale, je ne ferai pas référence à la partie

portante des édifices, encore moins aux problèmes que pose leur stabilité. L'acception que je vous proposerai de retenir aura valeur dans un champ conceptuel particulier, celui de l'anthropologie. Elle sera aussi tributaire du moment théorique structuraliste qui a donné au mot « structure » son prestige.

Je définirai le vocable structure en deux temps. Dans un premier temps, je vous en fournirai une « définition caractéristique » (pour reprendre les termes d'Auguste Comte) qui précisera les propriétés internes d'une structure. Dans un second temps, je vous livrerai une « définition explicative » qui dira de qu'elle instance la structure procède.

La « définition caractéristique » de la structure que je retiendrai sera « classique ». Elle sera déductible de la définition de « système » proposée par Ferdinand de Saussure dans son cours de linguistique générale. La « définition explicative » de la structure en revanche sera d'obédience médiationniste. Reprenant à son compte les termes de la définition classique de la structure, elle constitue en effet une des quatre hypothèses qui fondent l'explication des comportements humains que propose la Théorie de la Médiation (TdM).

La TdM est une théorie anthropologique issue de la tradition structuraliste, mais qui en dépasse les impasses logocentriques. Si bien que j'ai pu, durant le travail de ma thèse qui s'achève, en déduire une théorie de l'architecture, fondée épistémologiquement et vérifiable expérimentalement, dont le principe explicatif est non linguistique, non sociologique, non prescriptif, mais exclusivement artistique.

Muni de ces définitions et forts de l'explication anthropologique qu'elles suscitent, je pourrai alors discuter la pertinence des termes accolés dans le titre de ce séminaire et préciser le rapport qu'ils entretiennent. Mais, ayant dit de quoi se compose une structure et de quelle instance elle procède, j'aurai à cœur d'insister sur les conséquences d'un accès humain à la structure. Ultimement, j'établirai que – de structure – l'homme n'a pas la formule unique et définitive de son habitat et conclurai sur ce point que la structure loin d'être le fondement possible de quelque certitude quant à la juste formulation de l'habitat est le principe même de ses incessants amendements.

UNE DÉFINITION CLASSIQUE DU VOCABLE « STRUCTURE »

J'en viens à la première partie de mon exposé qui a trait à la définition caractéristique du vocable structure. Cette définition, que nous retiendrons, provient de la linguistique structurale dont le précurseur fut Ferdinand de Saussure (1857-1913). Vous connaissez la double postérité théorique de Saussure : la linguistique structurale et plus loin le

structuralisme. La pensée de Saussure a été diffusée par « Le Cours de Linguistique générale » rédigé par ses élèves Charles Bally et Albert Séchehaye et édité en 1916.

Si de Saussure peut à bon droit être reconnu comme le précurseur de la linguistique structurale, il n'a, à vrai dire, jamais usé du mot structure, s'agissant de linguistique. Je me fie sur ce point à ce qu'en dit Benveniste dans un court article intitulé « Structure en linguistique » qui se trouve dans le recueil « Problèmes de linguistique générale, volume 1 » : « Saussure n'a jamais employé en quelque sens que ce soit le mot structure. À ses yeux, la notion essentielle est celle du système ». Cependant, le concept de système avancé par Saussure, je cite encore Benveniste, « contient en germes toute l'essence de la conception « structurale » ».

Pour rappel, de Saussure inaugure la séquence structuraliste en rompant avec la Grammaire comparée. Toujours active de nos jours, la Grammaire comparée étudie l'évolution des langues. Cette discipline a pour objet leur classification historique. Elle tâche d'établir leurs parentés et leurs filiations. Hantée par la question de l'origine, elle cherche à identifier leur souche commune.

À l'opposé de la Grammaire comparée qui envisage les états successifs d'une langue, de Saussure engage la Linguistique générale à ne considérer que les faits de langage simultanés. « La question de l'origine du langage n'a pas l'importance qu'on lui attribue généralement. Ce n'est même pas une question à poser ; le seul objet réel de la linguistique, c'est la vie normale et régulière d'un idiome déjà constitué¹ ».

L'objet particulier à l'étude duquel de Saussure destine la Linguistique générale est la langue. Il n'y a là aucun truisme, car le concept de langue défini par de Saussure réfère à un objet tout particulier. D'abord, la langue est distincte de la parole. Selon de Saussure, la langue est un fait collectif déposé en chaque sujet tandis que la parole n'est jamais que l'exploitation contingente et individuelle de la langue. Ensuite, de Saussure définit rigoureusement la langue comme « un système de signe où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique, et où les deux parties sont également psychiques 2 ».

De Saussure définit la langue comme un système de signe. Notons déjà qu'un signe est une entité dédoublée, qui, à l'image d'une pièce de monnaie, présente deux faces. De Saussure précise en effet, « Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image

¹ Ferdinand de SAUSSURE, *Cours de linguistique générale*, p. 105.

² *Ibid.*, p. 32.

acoustique, cette dernière n'est pas le son matériel, chose purement physique, mais l'empreinte psychique de ce son [...]³ ». Pour désigner chacune des faces du signe, de Saussure a forgé les vocables « signifiant » et « signifié ». Je cite ce passage émouvant qui nous fait assister à la naissance conceptuelle de ces faux jumeaux : « Nous proposons de conserver le mot signe pour désigner le total, et de remplacer concept et image acoustique respectivement par signifié et signifiant ; ces derniers termes ont l'avantage de marquer l'opposition qui les sépare soit entre eux, soit du total dont ils font partie ⁴ ».

Mais, le point qui nous importe ici est que dans sa définition de la langue comme système de signe, Ferdinand de Saussure accorde au vocable système un sens décisif. Par système, il faut entendre ceci : un ensemble de valeurs définies de manière relative et négative. Autrement dit, un signe est une valeur qui n'est définissable que par rapport à d'autres signes. Il vaut, en particulier, de ne pas être un autre signe. Dans une telle perspective, un point remarquable est qu'en tant que système de signes sans autre définition que relative, « la langue est une forme et non une substance⁵ ». Un signe n'a en lui-même aucune valeur. Il n'acquiert sa valeur que par le rapport négatif qu'il entretient avec d'autres signes eux-mêmes vidés de toute substance propre.

Quoique de Saussure n'ait jamais dit « structure », son concept de système fournit tous les termes qui caractérisent le concept linguistique de structure. Nous retiendrons cette définition caractéristique de la structure devenue classique : un ensemble de valeurs définies négativement, les unes par rapport aux autres, où une valeur est une entité sans contenu (formelle), sans substance (abstraites). Vous aurez finalement compris qu'une structure n'est, en toute rigueur, qu'un ensemble de rapports formels, abstraits.

Au risque de réifier ces rapports purement formels, je me propose d'illustrer le concept de structure linguistique en vous rendant visible et lisible une structure grammaticale.

Pour ce faire, je vous demanderai de considérer cet extrait du dictionnaire de la langue française rédigé par Émile Maximilien Paul Littré.

³ *Ibid.*, p. 98.

⁴ *Ibid.*, p. 99.

⁵ *Ibid.*, p. 169.



Figure 1. Dictionnaire de la Langue Française, par E. Littré tome premier A-C.

Deux précisions préliminaires que je tiens d'une théorie linguistique particulière nommée la glossologie fondée sur les hypothèses formulées par la TdM.

D'abord, si de Saussure parle de la langue comme d'un système de signes, il faut comprendre que du fait de la bifacialité du signe, divisé entre signifiant et signifié, il existe, au bas mot et pour une langue donnée, deux structures langagières : une première, phonologique, qui a trait au signifiant et une seconde, sémilogique, qui a trait au signifié. Ces deux structures, phonologiques et sémilogiques, sont indépendantes quoiqu'elles se justifient mutuellement.

Ensuite, chacune de ces structures présente une double modalité structurale qualitative et quantitative. En effet, les rapports qui en première analyse définissent les valeurs structurales peuvent être de deux types : différentiel ou segmental. Je le dis de manière plus simple, les valeurs structurales, peuvent être soit différentes les unes des autres, soit distinctes les unes des autres, c'est-à-dire séparables. Nous conviendrons de nommer les valeurs qualitatives ou différentielles des « identités », tandis que nous nommerons les valeurs quantitatives ou segmentales des « unités ». Il faut donc, tant du côté du signifiant que du signifié, distinguer encore deux structures indépendantes, mais simultanées.

Alors, dans un dictionnaire, les valeurs structurales dont je vous parle, à savoir les sèmes, sont représentées par les items écrits en gras. Ce que l'on nomme aussi les « entrées du dictionnaire ».

[illegible]

8

effet de sens conceptuel. Il faut entendre ceci qu'une valeur lexicale est en soi impropre à toute désignation. Vide de sens, elle dit alors tout et rien à la fois. Et de fait, une entrée du dictionnaire en elle-même ne veut rien dire. Pour l'éprouver, il suffit de nous référer aux annotations qui accompagnent chacune des entrées du dictionnaire. Ces notices livrent différents sens que les sèmes peuvent revêtir, éventuellement, c'est-à-dire en des situations toujours particulières. Hors de tout contexte référentiel, aucune de ces acceptions n'est plus opportune qu'une autre. Les « définitions du dictionnaire » sont toujours nombreuses et nous savons pour l'éprouver chaque jour qu'elles n'épuisent pas la diversité de sens, à vrai dire infinie, que peuvent admettre les mots ou les sèmes. Du fait de leur abstraction qui fait qu'elles sont foncièrement insensées, les valeurs lexicales sont susceptibles de revêtir une diversité incalculable de sens. Nous dirons opportunément qu'elles sont polysémiques. C'est le corrélat de leur définition structurale, de leur statut de forme.

Pour résumer cette première partie, je redirai la définition caractéristique que nous retiendrons de la tradition structuraliste. Une structure est un ensemble de valeurs définies par le rapport négatif qu'elles entretiennent. En pareil cas, seuls les rapports comptent, et ces valeurs sont vides, sans substance. Pures formes, elles ne sont proprement rien par elles-mêmes et susceptibles d'emplois variés qu'elles ne programment en rien.

LA REPRISE MÉDIATIONNISTE DU CONCEPT DE STRUCTURE

J'entame la deuxième partie de l'exposé. Comme promis, je compte à présent fournir une « définition explicative » de la structure qui sans contredire les termes de la première précise, comme le dit Auguste Comte, « une propriété qui exprime un de ses modes de génération ». Je tiens cette définition explicative de la TdM.

La TdM est une théorie anthropologique qui entend livrer une explication des comportements spécifiquement humains. Cette explication est fondée sur quatre hypothèses qui décrivent les principes de la rationalité humaine. Ces hypothèses sont corroborées cliniquement. Quelques mots pour vous permettre de la situer historiquement, c'est-à-dire, temporellement, géographiquement, et statutairement. Elle est née à l'Université de Rennes en Bretagne. Elle est le fruit de la collaboration entre les Professeurs Jean Gagnepain linguiste et Olivier Sabouraud neurologue. Jean Gagnepain a publié en 1982, son livre intitulé *Du vouloir dire* qui consigne les hypothèses médiationnistes ainsi que les perspectives scientifiques qu'elles dégagent.

Signe extérieur de ses qualités intrinsèques, la TdM ne connaît aucun succès médiatique. En revanche, elle s'épanouit dans les universités françaises (à la Sorbonne ou à Rennes), mais aussi dans les universités belges (à l'UCL, aux facultés Notre-Dame-de-la-Paix de Namur et aux facultés Saint-Louis de Bruxelles). Mobilisés par la rigueur et la pertinence des explications médiationnistes de nombreux chercheurs universitaires contribuent soit à en approfondir les concepts, soit à en explorer les nombreux champs de pertinence. La TdM inspire et oriente les travaux scientifiques de linguistes, de neurologues, de psychologues, de philosophes, d'ergologues, d'archéologues, et enfin de théoriciens en architecture, dont je fais partie.

Loin de toute idéologie, la TdM est à mes yeux un de ces résultats magnifiques que peut produire l'université lorsqu'elle cesse, du moins, de récapituler les savoirs établis (ou d'en combler les manques) pour, à l'inverse, questionner nos connaissances et éventuellement les réordonner. Cette page de réclame passée, je reprends le fil de mon propos.

C'est la première hypothèse médiationniste qui nous fournira la définition explicative du mot structure que nous attendons. Cette première hypothèse peut, de manière ramassée, se formuler ainsi : l'homme est l'animal doué de structure. Je le redis de manière plus dépliée cette fois : l'homme dispose d'une faculté de structuration qui le rend apte à analyser des valeurs définies négativement les unes par rapport aux autres.

Fait matériel, cette faculté est conditionnée par l'hypertrophie du cortex humain. Celle-ci peut d'ailleurs être diminuée, voire abolie par des lésions cérébrales. Des expériences cliniques en attestent, il existe des pathologies qui affectent spécifiquement cette faculté de structuration abstraite.

L'homme donc sécrète de la structure, et on serait tenté de dire naturellement. Mais, il vaut mieux s'en garder, car en émergeant à la structure l'homme accède en même temps à l'abstraction. Or, celle-ci le place hors nature. Olivier Sabouraud a trouvé ces mots justes : « l'homme est étranger à sa propre nature ». Cet exil hors nature, auquel l'homme est contraint, est ce que nous conviendrons de nommer : la « culture ».

Dans une perspective médiationniste, la structure est donc le fruit d'une faculté de structuration qui informe et détermine tous nos comportements. Elle s'incorpore dans chacune de nos œuvres qui, de ce fait, s'en trouvent structurées. La structure n'est pas en ce sens le principe méthodique ou le résultat sophistiqué d'études savantes, mais bien leur condition même. Le lexique en particulier, n'est pas réductible à

ce que produit un lexicographe, au terme d'une étude réfléchie et minutieuse. Le lexique est une structure de sèmes, déposée en chacun de nous et qui ne s'y dépose que parce que nous sommes doués de la faculté de les recevoir. Pour dresser l'inventaire des sèmes partagés par un groupe socialement cohérent de personnes, le lexicographe exploite la faculté qui produit ce qu'il étudie. Notez que c'est le cercle inévitable des études anthropologiques, où l'homme (l'anthropologue) décrit les œuvres de l'homme, elles exploitent les facultés dont elles étudient les effets.

On peut constater que la TdM poursuit sur la lancée structuraliste dont elle approfondit le thème majeur jusqu'à l'épingler au principe de la rationalité humaine. Mais, il faut voir aussi en quoi la TdM dépasse la tradition structuraliste et en particulier le logocentrisme de la seconde séquence du structuralisme. Par « logocentrisme », il convient d'entendre cette manière de considérer le langage soit comme le principe d'explication de toute la culture, soit comme l'unique fait culturel digne d'intérêt.

Selon la TdM et contrairement à ce qu'affirmait Lacan, la structure n'est pas un effet du langage, mais tout au contraire la structure en tant que faculté est la cause du langage ; du langage, mais également de l'art, de la société, et du droit. La deuxième hypothèse médiationniste, largement corroborée expérimentalement, affirme en effet que la faculté de structuration dont l'homme dispose s'applique identiquement, mais séparément à quatre fonctions cérébrales indépendantes qui déterminent respectivement : la conscience (ou la cognition), l'action, la condition, et la contention animales. Y trouvant quatre points d'application, la structure se diffracte en quatre structures qui instaurent les quatre dimensions culturelles que sont le langage, l'art, la société, et le droit. À en croire la TdM, il existe ainsi – tapies en nous – quatre structures distinctes et autonomes : une structure langagière, nous dirons la « grammaire » ; une structure artistique, nous dirons la « technique » ; une structure sociale, nous dirons l'« ethnique » ; et enfin une structure relative au droit que nous appellerons l'« éthique ».

Puisque tous procèdent du même principe structural, la TdM permet d'expliquer l'existence de faits analogues perceptibles entre le langage, l'art, la société et le droit. Cependant, elle affirme qu'aucune de ces quatre dimensions distinctes et autonomes ne prime sur les autres et qu'aucune n'est au principe d'une autre.

Je me suis employé à montrer dans ma thèse que les hypothèses médiationnistes rendent possible une théorie de l'architecture fondée sur une compréhension des principes rationnels qui président à toute

réalisation artistique. Un point capital de ma thèse a été d'établir que l'architecture, en tant que production outillée de l'habitat, relève en première instance d'une rationalité artistique et qu'à ce titre, elle mobilise une structure de nature essentiellement technique.

Dans le droit fil de ma thèse, je soutiendrai donc ici que l'architecture en tant que production de l'habitat fait appel à un ensemble de valeurs structurales et qu'il existe bien dès lors quelque chose comme des structures architecturales. À vrai dire, pour éviter les malentendus, mais surtout les fausses idées, j'évite de dire structures architecturales (termes trop vagues selon moi, qui risque trop de nous faire glisser d'acception en acception). Je parle plus volontiers de Linéaments en un sens qui donne raison à Alberti. Par Linéaments, je désigne l'ensemble des formes de l'habitat, valeurs structurales définies relativement et négativement. C'est de cette structure technique, particulière à l'architecture, que je souhaite vous parler à présent.

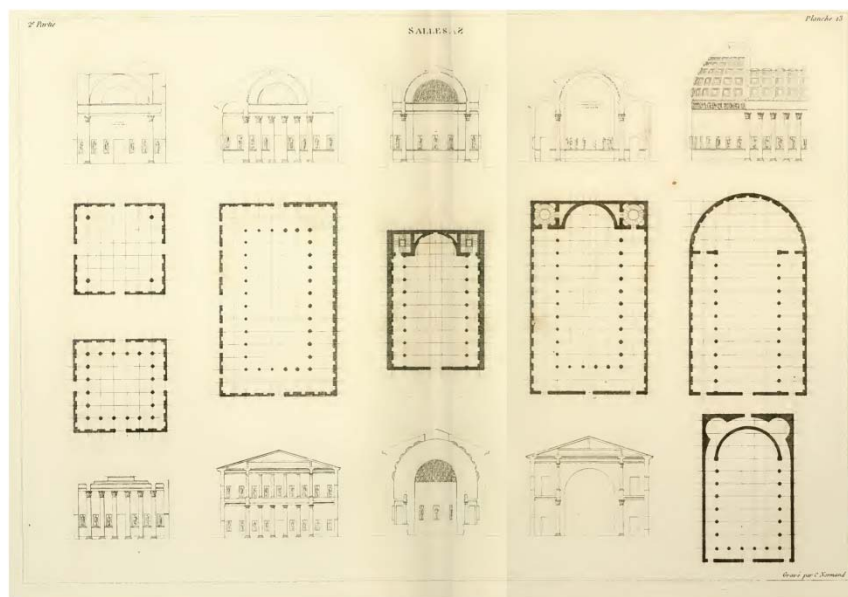


Figure 4. Précis des leçons d'architecture (...), par J.N.L. Durand, premier volume, planche 13.

Pour vous faire comprendre en quoi consistent ces linéaments d'architecture, je crois utile à nouveau de vous les rendre visibles.

Pour ce faire, je vous propose de considérer cette planche de Durand extraite dans l'ouvrage intitulé « Précis des leçons d'architecture données à l'école polytechnique ».

Elle présente un inventaire de formes de l'habitat, qui, quoique moins fouillé, est pourtant strictement analogue à celui du dictionnaire de la langue française établi par Littré (je note entre parenthèses que ces deux inventaires sont presque contemporains, la première édition du « Précis... » date de 1809 tandis que le dictionnaire de Littré date de 1863.) Pour vous en convaincre de cette analogie, je dois néanmoins faire deux remarques préliminaires.

Première remarque, j'ai parlé des linéaments d'architecture (des structures architecturales) comme d'un tout cohérent, mais il importe de dire que d'une manière parfaitement analogue à la structuration du signe qui se dédouble en une face « signifiant » et une face « signifié », les formes de l'habitat, les linéaments, se départagent en deux structures : les formes de la construction d'un côté et les formes de l'habitation de l'autre côté. Notez que celles-ci se définissent indépendamment, mais entretiennent néanmoins un lien de justification réciproque. Je vous demande donc d'admettre ici ce que les hypothèses médiationnistes permettent d'établir : il existe deux ensembles de valeurs formelles, les formes de la construction et les formes de l'habitation qui sont sur le plan artistique les stricts correspondants analogiques des structures phonologiques et sémiologiques, sur le plan du langage.

Seconde remarque, il existe tant pour les formes de la construction que pour les formes de l'habitation deux modalités de structuration, à nouveau : différentielle et segmentale. Il faut donc distinguer entre des unités et des identités de construction et des unités et des identités d'habitation.

Je dis que les inventaires respectifs de Littré et Durand sont analogues, car d'abord tous les deux ne s'intéressent respectivement qu'à une des deux faces des structures grammaticales et techniques et qu'ensuite leurs inventaires suivent des logiques essentiellement taxinomiques. Je veux dire qu'ils portent tous les deux sur des identités, à savoir des valeurs structurales qualitatives, opposables.

D'une part en effet, l'inventaire que présente cette planche ne concerne qu'une face des linéaments d'architecture : les formes de l'habitation exclusivement. De fait, cette planche n'a pas trait aux « élémens (sic) » de construction qui font l'objet de la première partie des « Précis... » Elle illustre à l'inverse ce dont Durand traite dans la deuxième partie de son ouvrage à savoir « les parties de l'édifice ». Si j'en crois, la définition qu'il donne dans son livre intitulé *La partie graphique du cours*, « les parties de l'édifice » sont : « les espaces circonscrits par des murs ». Dans le chef de Durand lui-même, les valeurs qu'exhibe cette planche sont de nature spatiale. Autrement dit, ce qu'il convient de regarder en l'occurrence, ce

ne sont pas les parties pochées du dessin (où l'on reconnaît les « élémens »), mais au revers les parties blanches cernées de noirs.

D'autre part, cette planche de Durand est analogue aux pages du Littré, car il s'agit – à l'instar d'un lexique – d'inventorier des valeurs taxinomiques, c'est-à-dire des valeurs qui ne valent que par les différences qui les opposent. S'agissant de ce qu'il nomme les salles, Durand verbalise son inventaire : « On peut faire des salles carrées, rondes ou en demi-cercle, des salles plus larges que longues, ou dont la longueur surpasse la largeur ; ce cas-ci est le plus fréquent et quelquefois, ces dernières salles se terminent par un demi-cercle par un bout. Les unes et les autres sont couvertes, soit par des plafonds soit par différentes espèces de voûtes. » (Précis, Volume 1, P.2, S.2, p. 95-96). Ce faisant, il récapitule les différences que peut affecter, non la construction, mais l'habitation. Support graphique de ce recensement de différences, cette planche dépeint des identités spatiales qui n'ont pour seule raison d'être dans cette structure que les différences qu'elles s'opposent les unes aux autres. Nous conviendrons de nommer ces identités spatiales des « postures ». Les postures sont la contrepartie qualitative des unités formelles d'habitation que je nomme par ailleurs des « positions ».

Pour être tout à fait juste à l'égard de cette planche, je dois ajouter qu'elle n'est pas seulement un inventaire de postures, ou de qualités spatiales. Elle présente aussi et déjà, la récapitulation d'un inventaire. Je veux dire par là que les différences qui opposent chacune des identités posturales dessinées sur cette planche sont déjà réanalysées comme les variations casuelles d'une identité d'habitation supérieure. Autrement dit, cette planche présente les déclinaisons d'une catégorie spatiale, ici nommée : la salle. Les différences lisibles entre les différentes postures ici dessinées sont déjà restructurées au titre de variations de la salle. Il faut donc nuancer le rapprochement que je fais entre l'inventaire de Durand et les entrées alphabétiques du dictionnaire. À vrai dire, cette planche de Durand est l'équivalent d'une page du Bescherelle, où sont consignées les conjugaisons de la langue française qui ne sont jamais que des flexions de paradigmes verbaux. Notez que Le Bescherelle est bien un lexique, c'est-à-dire une structure différentielle de sèmes, mais un lexique reclassé, selon une logique d'assimilation, au titre de variations d'un paradigme, verbal en l'occurrence. À l'instar du Bescherelle qui donne à lire les flexions possibles des verbes – on dit communément les conjugaisons – cette planche de Durand donne à voir, les variations, les déformations et les transformations de la salle.

Il importe finalement d'insister sur le fait que la définition structurale des postures les vide de toute substance. Définies par leur seule opposition à l'ensemble des postures qui compose la structure qui l'inclut, les

postures, les qualités spatiales si vous préférez, sont vides de tout contenu, c'est dire en architecture qu'elles sont désaffectées. C'est le cas des formes d'habitation, des postures, que nous montre cette planche de Durand ; elles sont vierges de toute affectation. La contrepartie de cette désaffectation est que les postures sont, en tant que telles, inappropriées, c'est-à-dire indifférentes aux diverses occupations qu'elles peuvent admettre. Pour le dire crûment, elles sont bonnes à tout et à rien en même temps. En l'occurrence, tel cas de la salle, telle posture, peut à l'occasion devenir une bibliothèque, mais aussi un dortoir, mais encore un réfectoire ; peu importe structuralement. Nous dirons alors que les postures sont polytropiques, comme les sèmes ou les identités sémiologiques sont polysémiques.

Mû par une ambition pédagogique, Durand dresse donc un inventaire de formes d'habitation, dont nous avons pu identifier la nature spatiale, la structuration différentielle, mais surtout le caractère abstrait et polytropique. En médiationniste, j'affirme que la condition même d'un tel inventaire, la condition de sa réalisation, mais aussi de sa bonne réception, est l'accès à une faculté de structuration qui nous définit en tant qu'homme. La première hypothèse médiationniste, qui vaut tant pour le langage, pour la société, pour le droit que pour l'art dont l'architecture participe, affirme en effet que l'homme ayant une faculté à la structure dispose rationnellement d'un ensemble de valeurs abstraites. Chacun de nous porte ses propres structures langagière, artistique, ethnique, éthique, plus ou moins étoffées, plus moins partagées. D'un point de vue historique, par le biais de rémanences et d'emprunts, elles peuvent s'enrichir ou se diffuser. On peut en faire l'inventaire, plus ou moins fouillé et plus ou moins étendu.

Je conclurai cette deuxième partie en revenant sur le titre de notre séminaire et ses deux occurrences du mot structure. Dans la perspective médiationniste que j'adopte, la structure est, en tant que faculté, la propriété définitoire de l'humain. Dès lors, parler dans le champ de l'anthropologie de « structures anthropiques » est, à mon sens, un pléonasme. Par hypothèse, il n'y a pas d'autre structure qu'anthropique. Cependant, quoique identiques en leurs principes, les structures anthropiques sont, par hypothèse encore, multiples. Il existe de manière autonome des structures langagières, sociales, éthiques et enfin artistiques dont une espèce est représentée par les linéaments d'architectures. Je puis donc répondre à la question posée implicitement par le titre de ce séminaire. Oui, il y a des structures anthropiques, oui il y a des structures architectoniques. Les structures architectoniques

appartiennent aux structures anthropiques, au titre de partie et d'espèce particulière.

LA CONTREPARTIE DE LA STRUCTURE

Mais, je voudrais poursuivre sur la pente médiationniste et vous y entraîner quelque peu pour vous dire ce que je perçois comme la conséquence majeure de notre émergence à la structure. Je le dis de manière lapidaire et générale : nous n'avons pas « La » formule.

Pour l'établir, il me faut d'abord compléter la première hypothèse médiationniste. Certes, comme je vous l'ai dit l'homme dispose d'une faculté de structuration, mais il dispose aussi simultanément et contradictoirement d'une autre faculté qui le rend capable de réinvestir le vide structural d'un contenu réel, et de contester ainsi l'indifférence des valeurs structurales à l'égard des situations. Autrement dit, l'abstraction des formes ou des valeurs structurales nécessite des opérations rationnelles, dont l'office est de résorber leur inadéquation aux choses. De manière générique, nous dirons que notre accès aux formes nous oblige à les formuler, à les réaménager de manière à les doter d'une efficacité conjoncturelle.

La TdM ne se contente pas de rénover le concept de structure, mais entend expliquer la rationalité humaine (et toutes ses espèces culturelles) comme un processus dialectique alliant indéfectiblement une structuration et une formulation ; les médiationnistes décrivent la rationalité comme un processus bipolaire opposant une instance (faculté de structuration) et une performance (faculté de formulation). Pour reprendre les termes de Saussure, les médiationnistes considèrent la Langue et la Parole comme inséparables. C'est un autre dépassement de la séquence structuraliste, passé de la pure structure à la dialectique entre la structuration et la formulation.

Alors quelles sont ces opérations performantielles ? Plus simplement, qu'est-ce qu'une formulation, au sens où je l'entends ? Pour bien mesurer l'étendue du champ que ces questions abordent, il faut d'abord dire le nombre et la diversité de ces opérations. Elles relèvent de dimensions multiples : langagière, artistique, sociale, ou morale. Il faut ensuite dire qu'en chacune de ces dimensions, les structures se subdivisent en deux faces, particulières chaque fois à la dimension concernée. Enfin, ces opérations de formulation, en tant qu'elles s'appliquent aux valeurs structurales, présentent deux modalités différentes : qualitatives d'une

part et quantitative d'autre part. Elles opèrent soit sur un axe taxinomique soit sur un axe génératif.

Pour vous en donner un échantillon significatif, je me propose de vous présenter deux opérations de formulation strictement analogues sur le plan du langage d'abord et en architecture ensuite. Mais pour me permettre de rentrer dans le détail, je me limiterai à des opérations qui s'appliquent exclusivement aux sèmes d'une part et aux postures d'autre part. Je me tiendrai donc en chaque cas, sur la même face et sur le même axe taxinomique que précédemment.

Nous conviendrons de nommer « appellation » la formulation langagière dont je voudrais vous faire comprendre le mécanisme sémantique. L'appellation consiste en un réaménagement de la structure lexicale visant à réinvestir l'abstraction des sèmes d'un contenu réel.

Elle est d'abord une opération de sélection. Lors de l'appellation, celui qui parle (mais aussi nécessairement celui qui entend) sélectionne dans le lexique (logé dans son cerveau) un sème (mieux vaudrait dire du sème, car il s'agit la plupart du temps d'une variété de sèmes). Cette sélection procède au choix de ce que nous nommerons un « vocable ».

Le point décisif est qu'au revers de cette sélection, l'appellation établit l'équivalence conjoncturelle de différences formelles et que c'est de cette équivalence que résulte le sens conceptuel. Je vais déplier ce processus.

Au moment même où l'appellation sélectionne du sème au titre de vocable, elle tient ce sème pour équivalent à d'autres sèmes, formellement différents. Cette opération s'oppose à la structuration dans la mesure où elle néglige les différences formelles pour conclure au regard d'une situation référentielle à l'équivalence d'une diversité de sèmes.

En tant qu'il équivaut à d'autres sèmes, un vocable est toujours statutairement synonyme. Autrement dit, il est toujours possible de substituer à un sème sélectionné un autre sème, différent formellement, sans pour autant que l'identité du concept véhiculé ne change.

Dire que l'appellation établit l'équivalence conjoncturelle de différences formelles, c'est dire finalement, que, dans son opération même, l'appellation constitue, délimite un ensemble de sèmes substituables aux sèmes sélectionnés. Réaménageant la structure lexicale, elle définit ainsi une classe synonymique qui rassemble l'ensemble des alternatives sémiologiques possibles et exclut du même coup l'ensemble des sèmes non substituables.

Notons que l'appellation est une opération qualitative et que de ce fait l'équivalence dont il est question est indifférente à la quantité de mots supportant les sèmes. Autrement dit, un mot peut être synonyme, c'est-à-

dire être l'équivalent rhétorique, d'une phrase, et vice et versa. Dites les choses en un mot et vous ferez preuve de concision, dites-le en une phrase et vous ferez œuvre de définition.

Si l'appellation conclut à l'équivalence de différences sémiologiques définissant ainsi une classe synonymique, il importe de comprendre que c'est de l'équivalence même d'inégalités formelles que provient le sens. Le sens – en l'occurrence l'identité, conceptuelle attachée au vocable (l'espèce de chose saisie conceptuellement) – résulte de la négligence des différences qui opposent des sèmes. Autrement dit, un vocable tire son sens du fait même que l'on peut lui substituer d'autres sèmes. Je le dis encore de manière plus intuitive : saisir le concept porté par un énoncé suppose de pouvoir dire ou entendre cet énoncé autrement, « en un mot comme en cent ».

C'est ce que les définitions du dictionnaire nous permettent d'éprouver. Je vous l'ai dit tout à l'heure : une entrée du dictionnaire, par soi, ne veut rien dire. Pour conférer un sens à un lexème (par exemple : « architecture »), il faut le rendre équivalent à d'autres sèmes (par exemple : « l'art de construire des édifices ») qui constituent en cela une formule alternative participant d'une classe synonymique définitoire d'une conceptualisation particulière.

Notez bien qu'en passant de la structure sémiologique à l'appellation sémantique, on ne quitte pas l'abstraction, on ne fait que réaménager les formes. Pour obtenir d'un sème le sens conceptuel que par définition structurale il n'a pas, il faut rendre ce sème équivalent à d'autres sèmes qui — chose étrange — n'ont en eux-mêmes pas de sens. En définitive, le sens conceptuel n'est pas donné, il est le résultat d'une formulation, qui sélectionne des formes grammaticales en même temps qu'elle constitue une classe synonymique, soit un ensemble de formules alternatives à cette sélection.

Il faut ajouter que la constitution d'une classe synonymique réfère toujours à une situation particulière. En telle situation, et faisant référence à tel objet je puis dire « l'art de construire des édifices » en lieu et place d'« architecture ».

En une autre situation, je puis aussi rendre le mot « architecture » équivalent à « la disposition d'un bâtiment », mais alors disant « architecture » je ne désigne pas la même chose que précédemment. En telle situation, tel vocable sera équivalent à tel ensemble de sèmes et désignera alors telle chose. En telle autre situation, ce même vocable rendu équivalent à un autre ensemble de sèmes désignera autre chose. Si

le sens est un résultat, il est toujours, comme l'affirme le linguiste Jean-Yves Urien, provisoire et contingent⁶.

De ce que je viens de vous dire, je vous demanderai, pour la suite, de retenir ceci. En rendant équivalentes des différences formelles, l'appellation constitue une réserve d'alternatives formelles, définitoires du sens accordé au vocable, qui permettent sans changer l'identité de la chose pensée d'en développer ou d'en restreindre la formulation. Aucune de ces alternatives formelles n'a de sens en elle-même. Le sens procède de leur équivalence conjoncturelle, c'est-à-dire de la négligence provisoire et contingente de leurs différences formelles.

J'en viens maintenant, à la formulation proprement architecturale et particulière au réinvestissement des postures, c'est-à-dire à celui des identités formelles d'habitation ou encore plus communément des qualités spatiales. Nous nommerons cette opération l'affectation. (Vous aurez l'occasion d'apprécier la parfaite analogie qu'entretiennent l'affectation et l'appellation dont je viens de décrire les mécanismes.)

Comme l'appellation, l'affectation est essentiellement une opération de sélection. L'affectation consiste à sélectionner des postures parmi toutes les postures du catalogue formel dont on dispose (*in praesentia* ou *in absentia*). L'affectation ainsi comprise ce fait au regard d'une situation particulière, d'une fonction à pourvoir, des gens qui l'occuperont, etc. Cette opération procède à la définition de ce que j'appelle l'établissement.

Pour vous donner de l'établissement une définition en extension, je puis dire qu'il existe une grande variété d'établissements. Pour les désigner, il y a la famille des mots en « oir » : abattoir, boudoir, comptoir, couloir, dépotoir, dortoir, (j'en passe), parloir, patinoire, prétoire, (purgatoire), réfectoire, etc.

Vous trouverez aussi de nombreux exemples d'établissement dans la troisième partie des *Précis et leçons* de Durand ; partie où il traite de ce qu'il appelle « les genres d'édifice ». Chaque chapitre de cette partie traite d'un établissement particulier. Je vous en lis le sommaire : « rue, places publiques » qui sont des établissements urbains ; mais encore : « temples, palais, trésors publics, palais de justice, justice de paix, maisons communes ou hôtel de ville, des collèges, des édifices destinés à rassembler les savants, bibliothèques, muséums, observatoires, phares, halls et marchés, boucherie, bourses, douanes, foires, théâtres, bains,

⁶ Jean-Yves URIEN, *La trame d'une langue*.

hôpitaux, prisons, casernes » autant d'établissements appartenant au secteur public ; et enfin : « cuisines, offices, écuries, remises, maisons à loyer, maison de campagne, fermes, hôtelleries », genre d'édifices qui relèvent du secteur dit « particulier ».

Mais, il importe de comprendre ce qu'est un établissement en nous tenant au plus près des opérations architecturales qui le suscitent. Certes, l'établissement est le fruit d'une sélection de postures choisies au regard d'une situation. Mais conjointement à la sélection, l'affectation établit l'équivalence conjoncturelle de différences formelles et de cette équivalence résulte l'identité de l'habitat produit.

Cela veut dire d'abord que la ou les postures sont sélectionnées au titre d'établissement en tant qu'elles sont équivalentes à d'autres postures. Au revers de la sélection, une affectation suppose la constitution d'une classe de postures différentes formellement, mais tenues pour équivalentes conjoncturellement. Les postures appartenant à une telle classe d'équivalence sont substituables entre elles sans modification de l'identité d'occupation. Notez bien que l'affectation est une opération qualitative, indifférente aux unités formelles dont elle rend équivalentes les charges posturales. Si bien que telles postures comprises en une unité formelle d'habitation (en une position) peuvent être rendues équivalentes à d'autres postures attachées à un grand nombre de positions. La quantité n'importe pas en l'occurrence, si bien qu'une pièce conjoncturellement peut être tenue pour équivalente à cent.

Mais, — c'est une autre chose capitale à saisir — l'identité d'un habitat, le type d'occupation si l'on veut, n'est architecturalement définissable qu'au travers de cette équivalence de différence formelle. L'identité d'une habitation effective résulte de cette équivalence. L'identité d'un habitat suppose des alternatives formelles.

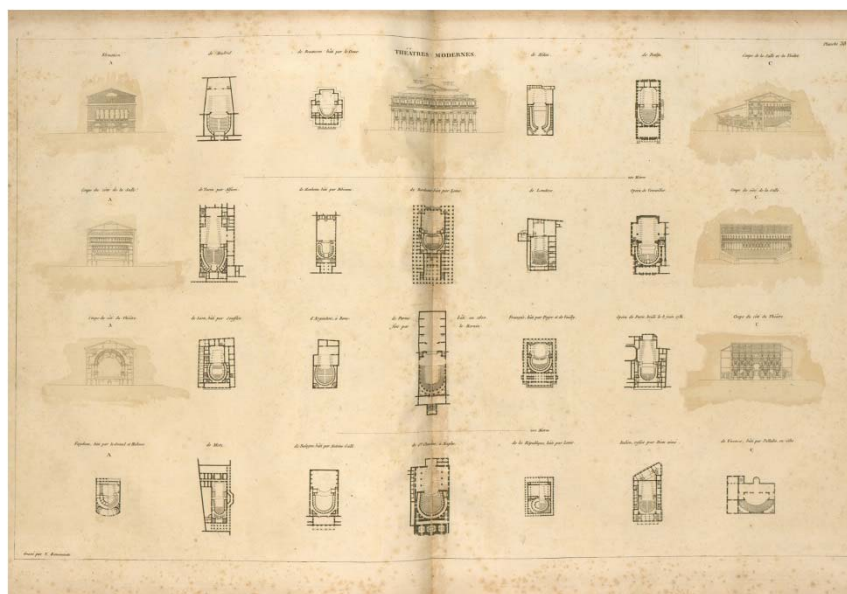


Figure 5. Recueil et Parallèle (...), par J.L.N. Durand, planche 38.

Je vous propose de regarder cette planche de Durand extraite de son premier ouvrage « Recueils et parallèles des édifices de tout genre, anciens et modernes, remarquables par leur beauté, par leur grandeur ou par leur singularité, et dessinés sur une même échelle ». On notera d'abord l'écart entre les planches du *Recueil* et les planches qui illustrent les deux premières parties des *Précis*. Il ne s'agit pas ici d'établir un inventaire des formes d'architecture, mais une anthologie d'établissements. S'il s'agit toujours de formes et de postures en particulier, celles-ci ne sont pas saisies sous l'angle de leur différenciation structurale (ni par ailleurs de leur abstraction), mais sous l'angle de la fonction qu'elles accueillent.

Toutes les planches de cet ouvrage donnent à voir des classes d'équivalence définitoires d'un établissement particulier. Sur cette planche en effet, nous voyons des formes d'habitation, des postures en particulier, toutes différentes les unes des autres. Pourtant, ces différences sont ici négligées. Malgré leur différence et en dépit des quantités variables de positions qu'elles délivrent, toutes ces sélections de formes sont ici considérées comme équivalentes au regard d'une activité particulière : la représentation théâtrale. C'est la raison pour laquelle elles sont toutes reportées sur cette planche ; la classe d'équivalence qui

définit l'établissement est le principe rationnel qui préside à la l'établissement de cette planche.

Mais, cette planche de Durand me permet aussi d'illustrer ce fait capital que la définition d'un établissement, de l'identité d'un habitat, suppose toujours une diversité d'alternatives. Je devrais dire que la définition d'un établissement réside dans cette alternative. S'agissant du théâtre en particulier, il faut comprendre que le théâtre n'est pas dans l'une ou l'autre de ces différentes formes, mais que sa définition résulte architecturalement de leur équivalence et du fait qu'elles sont substituables.

Comme je l'ai dit des classes synonymiques, la constitution de ces équivalences est toujours référente à une situation. En telle situation, telle posture sera équivalente à tel ensemble de postures et sera alors affectée à telle fonction. En telle autre situation, cette même posture rendue équivalente à un autre ensemble de sèmes constituera un autre établissement. Ainsi, l'identité d'occupation d'un habitat est-elle le résultat, toujours provisoire et contingent, d'une formulation.

Maintenant pour vous montrer que les opérations de formulation architecturale sont les nôtres lorsque nous mettons au point un habitat particulier, je vous propose d'observer ceci.



Figure 6. Transformation de la Place Louis Morichar, par l'Atelier Collectif Architecture ; esquisses.

Cette planche a eu pour vocation de rendre manifestes les étapes successives d'une longue étude qui a abouti au réaménagement d'une place bruxelloise. Chaque vignette correspond à une étape significative de ce processus long et semé d'embûches.

Les nombreuses reprises du projet auxquelles nous avons été contraints du fait d'une participation avec les habitants, du fait du renouvellement inopiné du collège des échevins, du fait aussi de désaccords au sein de l'équipe mandatée, nous ont obligé à reformuler plusieurs fois l'habitat particulier qu'on nous demandait. Si bien que cette planche est aussi la trace documentaire des opérations qui ont conduit à la production du parc en question. Chaque étape du projet est le résultat d'une formulation qui a impliqué une sélection parmi les formes de l'habitat. (En y regardant bien, vous pourrez constater que durant le processus le registre des formes, le style auquel elles appartiennent, a changé : les formes des premières esquisses appartiennent à un catalogue très propre aux architectes alors que les derniers états du projet témoignent d'un emprunt aux formes de l'ingénieur autoroutier. Ceci illustre assez bien que subjectivement les Linéaments d'architecture sont, si j'ose dire, à géométrie variable). Toutes ces formules sont, à l'analyse, formellement différentes. Pourtant, toutes ont pu, selon nous, être équivalentes au

regard de la fonction oisive et ludique qu'accueille généralement un parc. Nous avons pu les substituer les unes aux autres sans modifier l'identité de l'habitat que l'on nous demandait de réaliser. Au bilan, cette planche peut être regardée, en deçà d'une série d'étapes de projet, comme une classe d'équivalence qui définit architecturalement l'identité « parc ». La mise au point d'un projet consiste en une succession de formulations qui constituent à leur limite une classe d'équivalence définitoire de l'habitat produit.

J'ajouterai que cette série itérative de formulations peut aussi être mue par une volonté de préciser l'identité particulière de l'habitat. Pour le dire autrement, on peut vouloir passer « du » parc à « ce » parc. La recherche d'une définition précise de l'habitat suppose alors de restreindre le nombre des formulations alternatives. Elle tend à contracter les classes d'équivalence possibles. À bien y regarder, quoiqu'il s'agisse toujours de parc, plusieurs classes d'équivalence disjointes cohabitent sur cette planche, définissant chacune un parc spécifique. Chaque ligne de cette planche présente, pour le dire comme Durand, un « genre » de parc particulier. Indice de l'autonomie du langage et de l'architecture, il n'existe pas de mot pour nommer de manière concise chacun de ces établissements particuliers, mais nous sommes bien en mesure d'éprouver qu'ils ne sont pas destinés exactement aux mêmes activités ni aux mêmes personnes. Pour autant, même lorsqu'à force de précision la classe d'équivalence se contracte, elle garde toujours une réserve de formulations alternatives.

Voilà enfin ce que je voulais établir en architecture, la structure à laquelle l'homme émerge l'oblige à réinvestir le vide des valeurs structurales par le biais d'une formulation, d'un réaménagement des formes qui en conteste la structuration. Le résultat toujours provisoire et contingent de cette formulation implique des alternatives formelles.

Il se dit couramment que la structure définie dans les termes de Saussure ne peut admettre de valeur unique, qu'elle ne peut jamais se réduire à un ensemble singleton. Car, la définition relative des valeurs structurales suppose nécessairement deux éléments. S'agissant non plus de la structuration formelle, mais de son réaménagement conjoncturel, je dirais en contrepoint qu'une classe d'équivalence, c'est-à-dire une structure remaniée par une formulation, suppose elle aussi toujours au minimum deux éléments, sans quoi il ne peut y avoir d'identité conjoncturelle.

En architecture, cela veut dire que, quel que soit l'établissement, fût-il le plus particulier, il peut toujours prendre une autre forme. Aucune

d'ailleurs de toutes ces formules alternatives n'est plus juste qu'une autre, toutes contribuant par leur équivalence à définir l'identité de l'habitat. L'émergence à la structure implique finalement une incertitude foncière quant aux formes que peut revêtir notre habitat. Contrairement aux animaux dont le gîte ne varie pas, nous (les humains) n'avons pas la formule unique et définitive de notre habitat. Cette incertitude quant à la forme est cela même qui nous fait la chercher, encore et toujours ; l'histoire des établissements, des demeures, des villes en témoigne. Nous cherchons la formule, car foncièrement elle nous échappe.

CONCLUSION

Pour conclure, je reviens sur la notion de structure. Un usage courant du mot « structure » y attache un caractère de permanence et de stabilité. En ce sens, parler de structures anthropologiques et de structures architectoniques laisse entendre qu'il y aurait quelque chose de permanent, de stable dans l'ordre culturel et de ce fait en architecture. Partant, on pourrait croire que cette stabilité, une fois bien conçue, pourrait orienter de manière absolue et définitive le projet d'architecture. Cependant, telle que la TdM permet de la concevoir, la structure est la cause de nos doutes et à ce titre ne sera jamais l'appui de quelque certitude. Du fait de notre accès au vide structural, aucune formule culturelle, langagière, artistique, sociale ou éthique n'est unique et définitive. Il y a toujours une autre formule, une manière différente ou supplémentaire, de dire, de faire, d'être, et de vouloir.

Il n'y a pas, en particulier, de formule d'habitat unique et définitive, car les formes sont foncièrement inappropriées. Par l'effet de la structure, la formule de l'habitat est toujours une question pour l'homme, une question insoluble sinon de manière transitoire. Nous comprenons finalement que la structure tapie en l'homme condamne toute mise en forme de l'habitat à une reformulation imminente.

Nous n'avons pas la formule. Telle est la leçon de modestie qui se déduit de la compréhension médiationniste de la structure. En tant qu'architecte, je la reçois comme une bonne nouvelle.

BIBLIOGRAPHIE

SAUSSURE, Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1995, coll. « Grande Bibliothèque Payot », n° 120.

PLEITINX, Renaud, *Les visées adossées: sous l'angle d'une théorie médiationniste de l'architecture, explication de l'alternative entre réalisme et formalisme, illustrée par la divergence entre les architectures modernes et postmodernes*, UCL-LOCI, thèse, 2012.

URIEN, Jean-Yves, *La trame d'une langue. Le breton*, Mouladurioù hor yezh, 1987.